

RÉPUBLIQUE FRANÇ LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRA

Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

Affiché le 20/10/2021 ID: 030-213000037-20211020-DCM202160-DE

DÉPARTEMENT DU GARD COMMUNE D'AIGUES MORTES DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf: DCM/2021-60/7.1/28-09

	ore de membr conseil muni	
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 22-09-2021 Notifiée aux élus le : 22-09-2021 Date de l'affichage: 22-09-2021

OBJET: TARIFS EXPOSANTS SALON DU LIVRE 2021

SÉANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le VINGT HUIT SEPTEMBRE À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Stéphane

Absents ayant donné procuration: Gilles TRAULLET à Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES, Nathalie LALLOUETTE à Stéphanie PIERRON, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS et Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Stéphanie PIERRON

Rapporteur : Jean-Claude CAMPOS, Adjoint au Maire délégué

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, il est proposé d'adopter, ainsi que suit une nouvelle tarification, applicable exceptionnellement cette année, pour le Salon du Livre qui aura lieu cette année sur la seule journée du samedi 30 octobre 2021, salle Nicolas LASSERRE, avec une ouverture au public de 10h00 à 18h00 et une jauge

- Pour les exposants à compte d'auteur : 15 euros la journée
- Pour les libraires/bouquinistes : 29 euros la journée

Pour mémoire, les anciens tarifs étaient calculés pour 2 jours respectivement à hauteur de 29 euros (compte d'auteur) et de 44 euros pour les bouquinistes/libraires.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les tarifs des exposants du Salon du Livre 2022, tels que présentés ;
- D'autoriser le Maire ainsi que l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve les tarifs des exposants du Salon du Livre 2022, tels que présentés ;
- Autorise le Maire ainsi que l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

ID: 030-213000037-20211020-DCM202160-DE

Affiché le 20/10/2021

Pour copie conforme

Date de publication, certifié

Le Président de séance, Pierre MAUMÉJEAN Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation Le Directeur Général des Services, Christophe BARONI



RESULTAT DU VOTE :

		Pour:	29	Unanimité
Délibération	TARIFS EXPOSANTS	Contre :	0	Néant
	SALON DU LIVRE 2021	Abstention:	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication